

Rapport d'analyse

Financement octroyé par Patrimoine canadien (Volet vie communautaire - Programmation) et besoins des organismes francophones en Ontario

Pour des directions générales à temps plein dans le réseau associatif franco-ontarien

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario

Mise à jour du 25 mai 2024, soit près de deux ans après le dépôt de l'étude initiale menée par le Centre d'évaluation en leadership (CLÉ)

Table des matières

1. Contexte et objectifs.....	2
2. Méthodologie.....	4
a. Identification des besoins financiers.....	4
b. Calcul du seuil minimal moyen et des écarts	4
3. Résultats et tendances.....	6
a. Le salaire moyen d'un employé.....	6
b. Seuil minimal moyen du financement de base pour un organisme francophone sans but lucratif en Ontario.....	7
c. Financement moyen en programmation de Patrimoine canadien par province où le français est minoritaire	8
d. Écart entre les besoins en financement et les allocations octroyées par Patrimoine canadien, dans le Volet vie communautaire, collaboration avec le secteur communautaire	9
4. Groupes prioritaires	14
a. Pourquoi les ACFO's?.....	14
b. Pourquoi les groupes racialisés	15
c. Pourquoi les centres culturels	16
5. Constats et recommandations.....	17
6. Sources.....	18

1. Contexte et objectifs

Selon Statistique Canada, « la valeur totale de l'activité économique dans le secteur sans but lucratif au Canada s'est chiffrée à 169,2 milliards de dollars en 2017, ce qui représentait 8,5 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada ». Cependant, malgré leur contribution socio-économique et leur potentiel de développement évident, les acteurs communautaires sont confrontés à de sérieuses difficultés dans la réalisation de leurs mandats. En raison notamment de l'accès complexe au financement, nombreux parmi eux peinent à répondre adéquatement à la demande et à assurer la livraison de leur programmation destinée à améliorer la qualité de vie des francophones. De ce fait, les partenaires financiers doivent certes surveiller la façon dont les bénéficiaires des programmes de subventions mènent leurs activités, mais ils devraient également s'intéresser à leur capacité de faire face à des aléas.

En mai 2022, le Centre de leadership en évaluation (CLÉ) a effectué une analyse sur les besoins financiers des organismes franco-ontariens œuvrant dans le secteur sans but lucratif pour le compte de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO). Cette étude avait été préparée pour appuyer l'AFO dans la réflexion de ses recommandations à émettre au gouvernement du Canada en vue du renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles.

Depuis, le gouvernement du Canada a annoncé son nouveau plan d'action pour les langues officielles pour la période allant d'avril 2023 à mars 2028. Les actions de l'AFO et des autres organisations porte-paroles au pays ont porté leurs premiers fruits: 62 millions de dollars répartis sur 5 ans allaient être ajoutés au financement des organisations francophones hors-Québec. Le 4 mars 2024, le gouvernement fédéral annonçait des hausses de financement aux organismes ayant déjà un financement de base allant jusqu'à 12,5 % de leur dernière contribution fédérale pour l'année fiscale 2023-2024. À ce jour, les organismes sont toujours en attente de savoir comment les autres investissements prévus au niveau communautaire se matérialiseront au cours des quatre années suivantes.

Il est attendu que le reste des informations sur la mise en œuvre des investissements fédéraux émanant du plan d'action devraient être connus d'ici la fin du printemps. L'AFO a ainsi décidé de mettre à jour l'étude du CLÉ pour mettre à jour ses recommandations sur le financement des organismes sans but lucratif franco-ontariens.

De façon centrale, **ce rapport plaide à ce que l'organisme franco-ontarien moyen financé en programmation par Patrimoine canadien ait les moyens d'embaucher une direction générale à temps plein et à défrayer ses coûts d'opération de base de par son financement de programmation**, comme c'est le cas dans toutes les autres provinces au pays.

Un appui financier adéquat permettra aux organismes de renforcer leur capacité en s'assurant de pouvoir embaucher des directions générales avec des conditions compétitives dans le secteur et de pouvoir acquitter certains frais de base, comme de bureau, de déplacements et autres. Cette étude illustre le financement requis pour atteindre cet objectif.

Avec un financement annuel moyen de 128 000 \$, l'AFO estime que **plusieurs de nos organismes pourront passer de mode survie à un mode davantage proactif et d'expansion**. Trop souvent, les organismes franco-ontariens dépensent la très grande partie de leurs ressources à simplement se rendre au prochain mois. Une direction générale à temps partiel ne permet aucunement à quelconque organisation de remplir son mandat et de prendre de l'expansion. Pour plusieurs organismes, c'est une réalité.

Avec l'assurance de la présence d'une direction générale à temps plein, nous croyons que nos organismes auront davantage les outils pour mener leur planification stratégique, gérer leur niveau d'endettement, voir au recrutement à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'augmenter leur capacité à faire face à des baisses imprévues d'activités.

Le présent rapport fait état dans un premier temps, du seuil minimal moyen de financement de programmation auprès de Patrimoine canadien (PCH), dans le cadre de son Volet vie Communautaire, collaboration avec le secteur communautaire et propose dans un second temps de considérer des besoins des organismes sans but lucratif francophones en matière de financement pour les activités courantes et les opérations de base.

Le seuil minimal moyen proposé ne repose pas sur une définition opérationnelle de la santé générale d'un organisme sans but lucratif œuvrant auprès des communautés francophones en situation minoritaire, ni sur un indice composite de la santé générale des organismes. Le seuil minimal moyen repose sur l'hypothèse suivante: afin de permettre à une organisation francophone en Ontario de voir à la réalisation de sa mission et de se positionner auprès d'autres bailleurs de fonds et/ou de voir à la tenue d'activités d'autofinancement, son financement de base doit au minimum :

- permettre un salaire à temps plein d'une direction générale; et
- supporter les charges directes et indirectes du fonctionnement de base de l'organisme.

Le volet de financement de Patrimoine canadien appuie l'engagement d'organismes communautaires et renforce leur capacité d'agir pour obtenir des gains mesurables sur le plan de la vitalité des communautés tout en encourageant l'innovation et l'excellence. Un financement de programme est disponible pour des activités courantes appuyant le développement communautaire. La priorité est accordée aux activités de programmation qui ont un effet durable et renforcent les relations entre les intervenants communautaires.

2. Méthodologie

a. Identification des besoins financiers

Une recherche et un survol des tendances du marché ont été menés entre le mois de septembre et celui d'octobre 2021 afin de collecter des données sur les rémunérations des salariés à l'emploi dans le secteur sans but lucratif dans les dernières années. Les données recueillies ont servi à déterminer le salaire minimum requis pour une direction générale à temps plein. Ce salaire a été ajusté en tenant compte des indices des prix à la consommation afin de refléter la variation du coût de la vie. De plus, avec cette mise à jour du rapport du CLÉ, l'AFO apporte une estimation à ses données comprenant les hausses du coût de la vie au cours des deux dernières années et des prévisions et objectifs en cette matière pour les prochaines années établis par la Banque du Canada.

Parallèlement, une observation et analyse financière de rapports d'audits ont été réalisés auprès de différents organismes bénéficiant d'une allocation de Patrimoine canadien 2021-2022 dans le cadre du volet Vie communautaire, collaboration avec le secteur communautaire, afin de déterminer cette fois-ci, les autres charges liées au fonctionnement général d'un organisme.

Cette approche a permis d'estimer une moyenne des frais de fonctionnement de base pour assurer le fonctionnement adéquat de l'organisme. La moyenne des frais de fonctionnement généraux comprend une estimation des charges directes et indirectes telles que :

- le loyer et les services utilitaires
- les frais de gouvernance
- les frais de déplacement et de formation,
- les fournitures et équipements,
- les frais juridiques et comptables,
- les services publics et les assurances.

b. Calcul du seuil minimal moyen et des écarts

Un recouplement des informations recueillies dans le cadre de la démarche d'identification des besoins a permis de procéder à la détermination d'un montant minimal de financement pour assurer les opérations et la viabilité financière des organismes nonobstant leur région ou secteur d'activités.

Avec pour point de référence le seuil minimal moyen estimé, nous avons effectué une analyse comparative des :

- organismes financés dans le cadre du volet Vie communautaire, collaboration avec le secteur communautaire, pour l'exercice financier 2021-2022 (96 organismes)

- organismes qui ont reçu une réponse négative à leur demande de financement liée à la programmation pour l'exercice financier 2021-2022 (7 organismes refusés pour différentes raisons techniques : dossier inadmissible, dossier incomplet ou dossiers non recommandés).
- autres organismes francophones en Ontario avec un mandat local, régional ou provincial.

Le répertoire de l'AFO comprenant 137 organismes sans but lucratif établis en Ontario et à mandat, local, régional ou provincial, a servi de base de données pour déterminer les écarts entre le financement octroyé et le seuil minimal moyen nécessaire.

3. Résultats et tendances

a. Le salaire moyen d'un employé

Des données recueillies dans l'étude réalisée par Statistiques Canada portant sur la contribution économique du secteur sans but lucratif et le bénévolat dans l'économie canadienne entre 2007 à 2017, montrent un écart notable entre le salaire moyen d'un employé au sein d'un organisme communautaire et celui d'un employé œuvrant dans tous les autres secteurs de l'économie canadienne.

Tableau 1 - Rémunération moyenne par emploi selon le secteur en 2017

Secteurs	Salaire moyen d'une ou un employé
Économie canadienne générale	59 800 \$
Secteur sans but lucratif	57 000 \$
Sous-secteur des organismes communautaires Comprennent les organisations qui travaillent, par exemple, dans les domaines des services sociaux, de la défense des droits, du sport et des loisirs. Il s'agit du secteur des « institutions sans but lucratif au service des ménages » dans les mesures macroéconomiques normalisées.	42 500 \$
Sous-secteur des institutions gouvernementales Comprennent, par exemple, les associations d'affaires, les chambres de commerce et les associations de condominiums. Ces institutions font partie du secteur des entreprises dans les mesures standards	63 000 \$
Sous-secteur des institutions commerciales Comprennent les hôpitaux, certains établissements de soins pour bénéficiaires internes, les universités et les collèges. Ces institutions font partie du secteur des administrations publiques dans les mesures standards	54 400 \$

Tableau 2 - Évolution salariale des employés de l'économie générale en Ontario et d'un plancher moyen sur les charges de fonctionnement de base d'un organisme
Les calculs de la base salariale pour l'année 2020 sont basés sur le salaire moyen dans toute l'économie.

Année	Indice des prix à la consommation	Rémunération moyenne annuelle	Charges de fonctionnement de base
2017	1,6 %	59 800 \$	
2018	2,3 %	61 175,40 \$	
2019	1,9 %	62 337,73 \$	
2020	0,7 %	62 774,10 \$	46 000 \$
2021	3,4 %	64 908,42 \$	47 564 \$
2022	6,8%	69 322,19 \$	50 798,35 \$
2023	3,9 %	72 025,76 \$	52 779,49 \$
2024	3,1 %	74 258,56 \$	54 415,65 \$
2025	2 %	75 743,73 \$	55 503,96 \$
2026	2 %	77 258,60 \$	56 614, 04 \$
2027	2 %	78 803,77 \$	57 746,32 \$

b. Seuil minimal moyen du financement de base pour un organisme francophone sans but lucratif en Ontario

Tableau 3 – Seuil minimal moyen de financement des OSBL francophones en Ontario (2021)

Charges	2020-2021	2024-2025	2027-2028
Salaire - 1 direction générale à temps plein	62 774,10 \$	74 258,56 \$	78 803,77 \$
Charges de fonctionnement de base	46 000 \$	54 415,65 \$	57 746,32 \$
TOTAL	108 774,10 \$	128 674,21 \$	136 550,09 \$

c. Financement moyen en programmation de Patrimoine canadien par province où le français est minoritaire

Tableau 4 - Financement moyen en programmation de Patrimoine canadien par province

Province ou territoire	Financement de programmation (2020-2021)	Financement moyen par organisme (2020-2021)	Financement moyen requis par organisme pour l'embauche d'une direction générale et d'un fonds de charges de bureau (2020-2021)	Financement de programmation estimé (2023-2024)	Financement moyen par organisme (2023-2024)	Financement moyen requis par organisme pour l'embauche d'une direction générale et d'un fonds de charges de bureau (2023-2024)
Ontario	6 141 016 \$	64 642 \$	108 774,10 \$	6 908 643 \$	72 723 \$	128 674,21 \$
Nouvelle-Écosse	2 166 950 \$	108 348 \$		2 437 819 \$	121 892 \$	
Alberta	3 255 669 \$	120 580 \$		3 662 627 \$	135 653 \$	
Saskatchewan	2 823 370 \$	122 755 \$		3 176 291 \$	138 099 \$	
Île-du-Prince-Édouard	1 433 750 \$	130 141 \$		1 612 969 \$	146 409 \$	
Colombie-Britannique	3 290 365 \$	149 562 \$		3 701 661 \$	168 257 \$	
Territoire-du-Nord-Ouest	772 225 \$	154 445 \$		868 753 \$	173 751 \$	
Nouveau-Brunswick	3 667 155 \$	174 626 \$		4 125 549 \$	196 454 \$	
Manitoba	3 379 950 \$	177 626 \$		3 802 444 \$	199 829 \$	
Terre-Neuve et Labrador	1 448 744 \$	186 093 \$		1 629 837 \$	209 355 \$	
Yukon	725 225 \$	362 613 \$		815 878 \$	407 940 \$	
Nunavut	430 784 \$	430 784 \$		484 632 \$	484 632 \$	

d. Écart entre les besoins en financement et les allocations octroyées par Patrimoine canadien, dans le Volet vie communautaire, collaboration avec le secteur communautaire

Tableau 5 – Montant requis en 2024-2025 pour permettre aux organismes franco-ontariens d’avoir une direction générale à temps plein et un fonds minimal pour les charges de bureau

Somme du financement de programmation de PCH (estimation pour 2023-2024)	Somme des besoins actuels en matière de financement (2024-2025) - sans ajout d’organismes financés	Somme des besoins actuels en matière de financement (2024-2025) - avec l’ajout de 10 organismes financés	Somme des besoins actuels en matière de financement (2024-2025) - avec l’ajout de 25 organismes financés	Somme des besoins actuels en matière de financement (2024-2025) - avec l’ajout de 40 organismes financés
6 908 643 \$ (6 141 016 \$ de financement en 2020-2021, à cela a été ajoutée 12,5 % en vertu de la hausse accordée en 2023-2024 par Patrimoine canadien)	12 224 049,95 \$	13 510 792,05 \$	15 440 905,20 \$	17 371 018,35 \$

Tableau 6 - Financement provincial requis pour permettre à l'organisme franco-ontarien moyen financé par Patrimoine canadien d'avoir une direction générale à temps plein et un fonds minimal pour les charges de bureau

	2024	2025	2026	2027	Total
Somme des besoins actuels en matière de financement- sans ajout d'organismes financés	12 224 049,95 \$	12 468,530 \$	12 717 900,80 \$	12 972 258,55 \$	50 382 739,30 \$
Somme des besoins actuels en matière de financement - avec l'ajout de 10 organismes financés	13 510 792,05 \$	13 780 935 \$	14 056 627,20 \$	14 337 759,45 \$	55 686 113,70 \$
Somme des besoins actuels en matière de financement - avec l'ajout de 25 organismes financés	15 440 905,20 \$	15 749 640 \$	16 064 716,80 \$	16 386 010,80 \$	63 641 272,80 \$
Somme des besoins actuels en matière de financement - avec l'ajout de 40 organismes financés	17 371 018,35 \$	17 718 345 \$	18 072 806,40 \$	18 434 262,15 \$	71 596 431,90 \$

Tableau 7 - Tableau des investissements nécessaires pour atteindre le financement fédéral requis (tableau 4) en prenant en considération le financement accordé actuellement aux organismes franco-ontariens (sans ajout d'organismes financés)

	Selon le financement actuel	Selon le financement requis	Investissements requis
2024	6 908 643 \$	12 224 049,95 \$	5 315 406,95 \$
2025	6 908 643 \$	12 468,530 \$	5 559 887 \$
2026	6 908 643 \$	12 717 900,80 \$	5 809 257,80 \$
2027	6 908 643 \$	12 972 258,55 \$	6 063 615,55 \$
Total	27 634 572 \$	50 382 739,30 \$	22 748 167,30 \$

Tableau 8 - Tableau des investissements nécessaires pour atteindre le financement provincial requis (tableau 4) en prenant en considération le financement provincial accordé actuellement aux organismes franco-ontariens (avec l'ajout de 10 organismes financés)

	Selon le financement actuel	Selon le financement requis	Investissements requis
2024	6 908 643 \$	13 510 792,05 \$	6 602 149,05 \$
2025	6 908 643 \$	13 780 935 \$	6 872 292 \$
2026	6 908 643 \$	14 056 627,20 \$	7 147 984,20 \$
2027	6 908 643 \$	14 337 759,45 \$	7 429 116,45 \$
Total	27 634 572 \$	55 686 113,70 \$	28 051 541,70 \$

Tableau 9 - Tableau des investissements nécessaires pour atteindre le financement provincial requis (tableau 4) en prenant en considération le financement provincial accordé actuellement aux organismes franco-ontariens (avec l'ajout de 25 organismes financés)

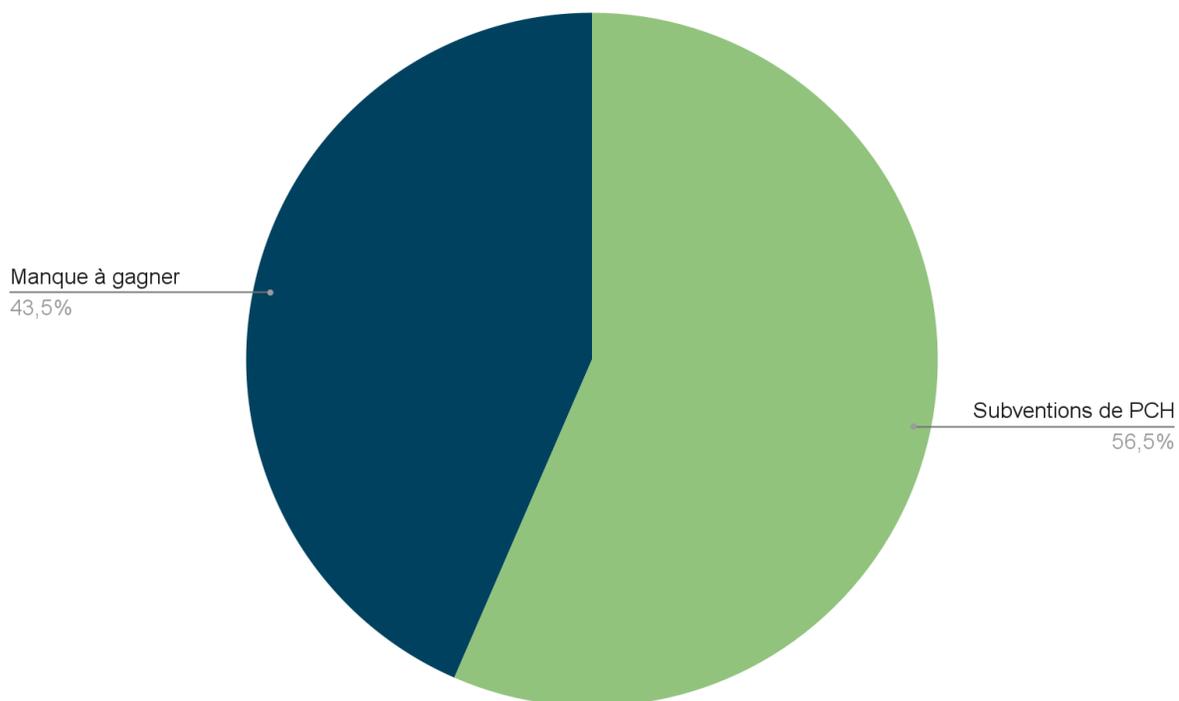
	Selon le financement actuel	Selon le financement requis	Investissements requis
2024	6 908 643 \$	15 440 905,20 \$	8 532 262,20 \$
2025	6 908 643 \$	15 749 640 \$	8 840 997 \$
2026	6 908 643 \$	16 064 716,80 \$	9 156 073,80 \$
2027	6 908 643 \$	16 386 010,80 \$	9 477 367,80 \$
Total	27 634 572 \$	63 641 272,80 \$	36 006 700,80 \$

Tableau 10 - Tableau des investissements nécessaires pour atteindre le financement provincial requis (tableau 4) en prenant en considération le financement provincial accordé actuellement aux organismes franco-ontariens (avec l'ajout de 40 organismes financés)

	Selon le financement actuel	Selon le financement requis	Investissements requis
2024	6 908 643 \$	17 371 018,35 \$	10 462 375,35 \$
2025	6 908 643 \$	17 718 345 \$	10 809 702 \$
2026	6 908 643 \$	18 072 806,40 \$	11 164 163,40 \$
2027	6 908 643 \$	18 434 262,15 \$	11 525 619,15 \$
Total	27 634 572 \$	71 596 431,90 \$	43 961 859,90 \$

Ainsi, **Patrimoine canadien devra investir entre 22,7 M \$ et près de 44 M \$ sur 4 ans** pour permettre à l'organisme franco-ontarien moyen financé en programmation par Patrimoine canadien de se permettre une direction générale à temps plein et un minimum d'espace budgétaire pour ses frais de bureau de base, et ce, à l'instar de toutes les autres provinces canadiennes. Le montant final est sujet au nombre de nouveaux organismes franco-ontariens que souhaite financer Patrimoine canadien. L'AFO estime que 39 organisations franco-ontariennes, dont 22 racialisées, atteignent les critères demandés par Patrimoine canadien pour être financé.

Tableau 11 - Besoin réels des organismes déjà subventionnés en subvention par Patrimoine canadien



Ce tableau présente les besoins en financement des organismes franco-ontariens bénéficiaires des subventions du programme de Patrimoine canadien, soient les écarts en pourcentage entre le financement moyen perçu par organisme (72 722,56 \$) et le seuil minimal nécessaire (128 674,21 \$) pour leur permettre l'embauche d'une direction générale à temps plein et de la flexibilité pour des charges d'opération de base. Le manque à gagner moyen par organisme est de 55 951,65 \$, ce qui représente près de 45 % de ses besoins en financement de programmation.

4. Groupes prioritaires

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario identifie trois groupes ayant besoin d'un rattrapage financier important pour pouvoir réaliser leur mandat.

- Les ACFOs
- Les organismes racialisés
- Les centres culturels

Dans ces trois secteurs névralgiques à la pérennité et à la croissance de la communauté franco-ontarienne, les organismes reçoivent moins que la moyenne provinciale (64 642 \$ en 2020-2021). Si Patrimoine canadien devait choisir de financer de nouveaux organismes franco-ontariens en matière de programmation, les organisations de ces trois types d'organisation devraient être identifiées comme prioritaires. De plus, compte tenu du rôle vital des ACFOs, ces organismes gagneraient à pouvoir obtenir du financement pour un 2e employé à temps plein.

a. Pourquoi les ACFOs?

Les municipalités ne sont pas assujetties aux législations linguistiques fédérales et provinciales. Présentement, 15 municipalités ontariennes ont un cadre juridique et des obligations légales au niveau législatif variant en force entre les différentes juridictions. Dix de ces municipalités ont inscrit leurs obligations linguistiques via un règlement (Casselton, Champlain, Hawkesbury, Chapleau, Kapuskasing, Sudbury, Ottawa, Smooth Rock Falls, Hearst et Nipissing Ouest), deux via une politique (Cornwall et Toronto) et trois autres via une résolution (Clarence-Rockland, Val Rita et Sault-Sainte-Marie).

Le palier de gouvernement offrant le plus de services directs à la population est le municipal. Et son rôle au niveau des services directs est appelé à s'agrandir. Au fil des dernières années, le gouvernement fédéral a conclu plusieurs ententes bilatérales (santé, immigration, soins de longue durée, garderies, etc.) avec le gouvernement ontarien. Les municipalités ont un rôle à jouer important dans l'organisation de ces services, héritant de responsabilités à ce niveau lors de la mise en œuvre de ces ententes. Dans l'intérêt de toutes les communautés francophones de l'Ontario, il est crucial qu'elles puissent être bien représentées au niveau local. Après tout, le niveau de gouvernement offrant le plus de services directs est celui ayant la représentation francophone la plus faible. Le tout a comme résultat que les municipalités ne bénéficient pas de la présence de groupes porte-parole forts pour les appuyer dans l'offre de services en français découlant de ces ententes.

Aujourd'hui, 15 des 17 ACFOs reçoivent un financement de base. En 2020-2021, elles se partageaient 799 560 \$, soit une moyenne de 54 304 \$ par ACFOs financés. Avec les augmentations de 12,5 % mises de l'avant par Patrimoine canadien, nous estimons que les 15 ACFOs financés se partagent 899 505 \$, soit une moyenne de 59 967 \$. Afin que les ACFOs déjà financés puissent bénéficier de fonds suffisants pour l'embauche d'une direction générale à

temps plein et de frais de bureaux, il faudrait injecter en moyenne 68 707,21 \$ par ACFO. ce qui représenterait un investissement annuel de 1 030 608,15 \$. Si Patrimoine canadien devait choisir de financer les 2 ACFOs qu'elle ne finance toujours pas, l'investissement monterait à 1 287 956,57 \$ lors de la première année.

b. Pourquoi les groupes racialisés?

La communauté franco-ontarienne se diversifie à vue d'œil. Les hausses annoncées récemment par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au niveau des cibles, la nouvelle *Loi sur les langues officielles* exigeant au gouvernement fédéral de rétablir le poids démographique des francophones hors-Québec à celui de 1971 et la politique à venir en immigration francophone font que la communauté franco-ontarienne poursuivra sa diversification au cours des prochaines décennies.

L'AFO constate que le financement vers ces organismes ne suit pas l'évolution de l'immigration francophone. L'immigration francophone dans la communauté franco-ontarienne est un sujet qui est apparu dans les années 1990 et qui a pris de l'ampleur après l'adoption de cibles au début du XXI^e siècle par les gouvernements du Canada et de l'Ontario. Le gouvernement du Canada a commencé à atteindre sa cible en 2022, alors que le gouvernement de l'Ontario atteint la sienne depuis 2017.

En 2020-2021, seuls 5 groupes recevaient du financement en programmation de Patrimoine canadien. Ces 5 groupes se partageaient, en 2020-2021, 200 280 \$, soit une moyenne de 40 056 \$ par organisation. Avec les augmentations de 12,5 % mises de l'avant par Patrimoine canadien, nous estimons que les 5 groupes racialisés financés se partagent désormais 225 315 \$, soit une moyenne de 45 063 \$. Afin que les groupes racialisés déjà financés puissent bénéficier de fonds suffisants pour l'embauche d'une direction générale à temps plein et de frais de bureaux, il faudrait injecter en moyenne 83 611,21 \$ par organisme, ce qui représenterait un investissement dès l'an 1 de 418 056,05\$. Si Patrimoine canadien devait choisir de financer les 17 organismes racialisés qui ne le sont pas actuellement, l'investissement pourrait monter jusqu'à qu'elle ne finance toujours pas, l'investissement monterait à 2 605 517 \$ lors de la première année.

Patrimoine canadien et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada se renvoient mutuellement la responsabilité de financer ces groupes. L'AFO dénombre la présence de 88 organismes servant les communautés racialisées de langue française, et estime que le quart de celles-ci répondent aux critères de financement en programmation de la part de Patrimoine canadien.

L'AFO a souvent été accusée, à tort, d'avoir causé le manque de financement de ces groupes. Le chroniqueur Sébastien Pierroz a [écrit à ce sujet dans le cadre d'une de ses chroniques](#). Ce climat est malsain pour une communauté dont l'inclusion de son immigration francophone en son sein est cruciale pour sa survie même. Les groupes racialisés de langue française, en

agissant ainsi, expriment un malaise: ils n'ont pas l'aide nécessaire pour bien s'organiser et pour maximiser son inclusion dans la communauté francophone.

c. Pourquoi les centres culturels?

Le [*Livre blanc sur les arts et la culture francophones en Ontario*](#) a mis beaucoup d'importance sur les défis éprouvés par les centres culturels. En 2006, l'Assemblée des centres culturels et communautaires de l'Ontario tenait son assemblée de dissolution. Elle comptait sur 28 membres en règles et on dénombrait plus d'une trentaine de centres culturels, à l'époque. Aujourd'hui, à la sortie de la pandémie de la COVID-19, l'AFO en dénombre 21.

Les arts sont un élément important de l'identité franco-ontarienne. Ils rassemblent. Présentement, nos centres culturels, n'étant pas financés convenablement, investissent un temps énorme à offrir d'autres services pour améliorer leur offre. Mais cela se fait souvent au détriment de la mission première de ces centres, qui est de diffuser des arts et de la culture.

En 2020-2021, 14 des 21 centres culturels franco-ontariens répertoriés par l'AFO étaient financés en programmation par Patrimoine canadien et se partageaient 636 760 \$, soit une moyenne de 45 482,86 \$ par centre. Avec les augmentations de 12,5 % mises de l'avant par Patrimoine canadien, nous estimons que les 14 centres culturels financés se partagent désormais 716 355 \$, soit une moyenne de 51 168,21 \$ par centre. Afin que les centres culturels déjà financés puissent bénéficier de fonds suffisants pour l'embauche d'une direction générale à temps plein et de frais de bureaux, il faudrait injecter en moyenne 77 506 \$ par organisme, ce qui représenterait un investissement dès l'an 1 de 1 085 084 \$. Si Patrimoine canadien devait choisir de financer l'ensemble des 21 centres culturels franco-ontariens, l'investissement pourrait monter jusqu'à qu'elle ne finance toujours pas, l'investissement monterait à 1 985 803,47 \$ lors de la première année.

5. Constats et recommandations

Les résultats obtenus dans le cadre de cette analyse démontrent que l'organisme franco-ontarien moyen est le seul au pays à ne pas être en mesure d'embaucher une direction générale à temps plein et disposer d'un fonds pour un minimum de charges administratives, ce qui cause des torts irréparables à la communauté franco-ontarienne. Le financement provenant du programme Volet vie communautaire de Patrimoine canadien ne couvre qu'un peu plus de 55 % des besoins financiers pour atteindre cet objectif.

Les ACFOs, les organismes racialisés et les centres culturels doivent être priorités. Alors que l'organisme franco-ontarien moyen reçoit présentement environ 57 % de son besoin financier réel de la part de Patrimoine canadien, ce chiffre baisse à 47 % chez les ACFOs, à 40 % au niveau des centres culturels et à 35 % au niveau des organismes racialisés. Ceci, sans compter les besoins d'autres groupes de ces secteurs éligibles à du financement, mais qui n'en reçoivent pas.

Présentement, **seulement 7 des 95 organismes financés en programmation par Patrimoine canadien ont un financement leur permettant de compter sur une direction générale à temps plein et d'acquitter ses charges de bureau de base.**

Recommandation 1

Que Patrimoine canadien augmente le financement du Volet vie communautaire de Patrimoine canadien de façon à permettre à l'organisme franco-ontarien moyen financé par ce ministère d'avoir les moyens financiers nécessaires pour l'embauche d'une direction générale à temps plein et de disposer de fonds de base pour les charges de bureau.

Recommandation 2

Afin d'atteindre l'objectif de la recommandation 1, que Patrimoine canadien accorde une exemption de sa politique sur les hausses de financement pour augmenter de plus de 25 % certains organismes franco-ontariens.

6. Sources

- Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, 2007 à 2017
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190305/dq190305a-fra.pdf>
- Patrimoine canadien :
<https://www.canada.ca/fr/patrimoinecanadien/services/financement/langues-officielles/collaboration-communautaire.html> 12
- Statistiques Canada :
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220119/cgb001-fra.htm>
- Fédération des communautés francophones et acadiennes, Éviter le point de rupture :
<https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/10/FCFA-Memoire-sur-la-sante-des-organismes-francophones-vf.pdf>
- Industrie Canada
- Assemblée de la francophonie de l'Ontario